

Le Front national islamique (1)

L E MIS (Mouvement islamique soudanais) jouit du respect et de l'admiration des autres mouvements islamiques dans le monde arabo-musulman, pour plusieurs raisons et notamment parce qu'il est le seul dans la région à être parvenu au pouvoir en un temps record, après une activité politique ininterrompue au Soudan et à l'étranger. C'est ce qui a poussé Hassan al-Tourabi, le dirigeant du mouvement, à vouloir unifier tous les mouvements islamistes du monde au sein d'une seule organisation. De là, l'idée de convoquer en avril 1991 le premier CPAI (Congrès populaire arabe islamiste).

L'évolution du mouvement islamique soudanais est étroitement liée au nom de Tourabi. Et son ascension à des postes de direction dans le MIS puis au CPAI marque le véritable début de l'histoire du mouvement.

Nous ne voulons pas écrire l'histoire entière du mouvement islamiste soudanais mais sa position par rapport à la question de la démocratie. Les idées, la pensée et la pratique politique du mouvement se confondent presque entièrement avec celles de Tourabi. Aussi est-ce une seule et même tâche que d'écrire sur l'un ou sur l'autre. De surcroît, à l'exception de quelques écrits sur l'historique du mouvement, les contributions des autres penseurs islamistes soudanais à la littérature idéologique du mouvement sont quasiment insignifiantes.

Historique du Mouvement islamique au Soudan

Le MIS a connu des phases successives d'expansion et de repli. Tourabi a évoqué ces périodes principales (2) : la formation (3) du mouvement (1949-1955) dans les milieux estudiantins avec une composante populaire réduite et influencée par le mouvement des Frères musulmans en Égypte ; les années 1956-1959, dites période du premier avènement, virent le début de l'action du mouvement dans un front sur un programme commun avec la création en dé-

cembre 1955 du Front commun pour la Constitution (islamique) ; ce fut ensuite la période de 1959 à 1964 qui correspond au règne du premier régime militaire, appelée par Tourabi la première période de latence ; elle fut suivie de ce qu'il a appelé la période de l'émergence de 1964 à 1969, c'est-à-dire la période du deuxième régime multipartiste, qui vit l'élection de Tourabi au poste de secrétaire général du Front de la charte islamique nouvellement créé ; vint ensuite l'époque de la lutte et de la croissance des islamistes, de 1969 à 1977, du coup d'État de Nimeiry jusqu'à leur alliance avec lui ; enfin ce fut l'époque de la poussée jusqu'au coup d'État de juin 1989.

Le MIS a profité pour sa croissance d'une atmosphère de liberté d'expression et de tolérance qui caractérisait la vie politique soudanaise. Il n'a pas subi la répression et la persécution que d'autres groupes islamistes de la région ont subies ; il a pu ainsi acquérir une expérience du travail dans la légalité, ce qui lui a permis de diversifier ses modes d'organisation, de nouer des alliances politiques et de corriger ses erreurs. Cette expérience lui a donné une avance par rapport à d'autres mouvements islamistes. Le MIS a plus réussi grâce à sa naissance au Soudan qu'en raison d'une originalité idéologique.

Pratiques politiques et démocratiques du MIS

Pour Tourabi, la première priorité politique du courant islamiste est de lutter pour changer les régimes non religieux injustes et il développe diverses formes d'opposition aux pouvoirs en place. Depuis son apparition, le MIS a suivi de nombreuses voies politiques pour se rapprocher de son but : le pouvoir. Les moyens importaient peu, seul comptait le noble objectif de faire renaître l'islam et d'appliquer la loi divine, fin qui justifiait tous les moyens. La pratique des alliances politiques au sein d'un front n'était pas qu'un mode d'organisation, mais elle était l'expression d'une pensée souple, créatrice et novatrice ou plus précisément pragmatique.

Il n'est pas facile de faire correspondre l'action politique aux discours et programmes annoncés. La réalité vient toujours corriger les slogans et infléchir les déclarations de principe. Les contradictions entre les pratiques des islamistes et leur discours ainsi que leur refus de reconnaître leurs échecs de peur d'ébranler la foi des

(1) Ce texte a été adapté en français par O. Osman. Il est extrait de *Attayyarat al islamiyya wa qadiyyal addimoqratiyya*, Beyrouth, Markaz dirasat al wuhda al arabiyya, 1996.

(2) H. Tourabi, *Al Haraka al isla-*

miyya fi assudan : attatouar al kasb al manhaj (*Le mouvement islamique au Soudan : Évolutions, méthodes et acquis*), Casablanca, Dar al Furgan, 1992, pp. 24-36.

(3) Les termes en italiques sont des citations de Tourabi.

militants, sont une preuve de faiblesse, de myopie politique ou d'opportunisme. Pour multiplier les succès ou ce que Tourabi appelle les acquis, le mouvement a dû faire face à certains défis dont celui de montrer dans la pratique son attachement à la démocratie. Le MIS, représenté par le Front islamique national (4), a vite accepté de participer au pouvoir et de profiter des règles du jeu démocratique.

Nous relaterons succinctement les différentes positions et pratiques du MIS comme force d'opposition ou d'appoint au pouvoir pour ce qui concerne la question de la démocratie. Nous évoquerons la position du MIS quant aux alliances avec les partis politiques traditionnels du début des années 60 à la dissolution du PCS (Parti communiste soudanais), la jonction avec le régime de Nimeiry, avant et après la promulgation d'un code pénal islamique, dit loi de Septembre 1983, en analysant l'exécution de Mahmoud Mohammed Taha en 1985 pour apostasie ; puis ses orientations politiques pendant la troisième période du multipartisme de 1986 à 1989, et enfin la nouvelle situation créée par le coup d'État de juin 1989.

Le MIS s'est beaucoup investi dans les questions d'organisation, dans les batailles politiques et la gestion du quotidien ; il a négligé les aspects plus théoriques et idéologiques. Ce manque n'est pas considéré comme une faiblesse par ses dirigeants. Un des historiens du mouvement le confirme : dans les vingt premières années, le Mouvement n'a pas produit un seul écrit de valeur ; Tourabi a fait une timide tentative lorsqu'il a publié en 1972 son livre intitulé *La prière : pilier de l'islam*, où il sort en fait du cadre restreint imposé par le titre pour aborder des questions idéologiques plus larges (5). Le Mouvement a toujours opté pratiquement pour des positions qui rassemblent le plus grand nombre de sympathisants, laissant de côté des questions philosophiques et idéologiques qui risquaient de diviser leurs partisans éventuels. Bien que le berceau du Mouvement se trouve parmi les personnes instruites, il n'y a pas de courant de pensée novateur significatif et Tourabi reste jusqu'à aujourd'hui l'unique théoricien. Mais cela n'empêche pas le MIS d'avoir créé une nouvelle école dans la région grâce à ses acquis sur l'organisation et l'action politiques.

Tourabi a beaucoup écrit sur la politique des étapes et sur le *fiqh al-daroura*, « la nécessité » qui rend licite l'illicite, argument tellement utilisé que l'exception est devenue la règle. Les positions du mouvement changeaient radicalement selon les circonstances,

(4) La véritable traduction est bien celle-là plus que Front national islamique. Néanmoins, par commodité on conservera le sigle commun aujourd'hui de FNI.

(5) A. El-Effendi, *Turabi's Revolution : Islam and Power in Sudan*, Londres, Grey Seal Books, 1991.

les fluctuations politiques ou l'émergence de tel ou tel parti ou courant de pensée.

Le MIS ne s'est pas déclaré ouvertement hostile à la démocratie mais, s'il avait à choisir entre une constitution islamique et la démocratie, nul doute qu'en cohérence avec sa pensée et ses objectifs politiques, il choisirait la première option. Pour la plupart des mouvements islamistes, l'adhésion des États à l'islam est réduite à l'application des *hudud* (châtiments corporels prescrits par la *chari'a*). Ils applaudissent tout régime qui déclare appliquer la *chari'a*, sans prêter attention à son contenu ou aux motivations implicites. C'est ainsi qu'ils ont soutenu des régimes comme celui de Zia ul-Haq au Pakistan ou celui de Nimeiry au Soudan. La *chari'a* est donc prioritaire par rapport à la démocratie. Depuis sa naissance, le mouvement a lutté pour une Constitution islamique et « l'éradication du communisme et de l'athéisme ». Pour parvenir à ce double objectif, il a tissé des alliances politiques tactiques au cours des première et deuxième périodes de démocratie (1955-1958 et 1964-1969) avec les confréries, les partis traditionnels et ceux qu'il a récemment qualifiés de « séparatistes du sud ».

Le MIS a eu des relations étroites avec les deux grands partis politiques du pays : le parti Oumma et le Parti unioniste démocratique. Il savait alors que le premier s'appuyait sur la confrérie des Ansars et le second sur la Khatmiya.

Mais la nature confessionnelle de ces deux partis n'a pas *provoqué d'opposition*, ni suscité de réserve de la part des islamistes : les alliances politiques ne faisaient pas problème. Le MIS naissant avait alors besoin d'un large soutien populaire dont jouissaient ces deux partis. Il s'est toujours gardé de les critiquer lorsqu'ils étaient au pouvoir dans les années 1960. Il s'est allié avec eux dans une coalition contre le régime marxisant de Nimeiry dans ses débuts. Enfin, en 1988, il est entré dans un gouvernement d'union pour la première fois dans l'histoire du mouvement. Lorsqu'il a accaparé le pouvoir en 1989, il s'est retourné contre ses anciens alliés.

Ces retournements sont fréquents de la part d'un FNI, plein de réalisme et de souplesse et disposé à s'adapter aux « cas de nécessité » comme ne cesse de le répéter Tourabi. Les groupes traditionnels s'opposent aujourd'hui au gouvernement FNI. Ce dernier a changé de position à leur égard et cherche même à s'attaquer aux croyances religieuses des confréries qui les soutiennent.

La dissolution du PCS (Parti communiste soudanais) après toute une campagne dirigée contre lui a été une épreuve pour la démocratie au Soudan en général et un test pour le mouvement islamiste en particulier, qui en fut le principal instigateur. La décision d'exclure de l'Assemblée les élus communistes a été le signal de l'échec réel de la démocratie pluraliste. Le MIS a fait de sa lutte politique et idéologique contre les communistes et les marxistes

une guerre, une croisade à l'envers de l'islam contre l'athéisme. Les attaques du MIS, qui ont abouti à la dissolution du PCS, n'étaient en fait que des accusations diffamatoires et infondées d'atteinte à l'islam. A l'origine il ne s'agissait que du cas individuel d'un étudiant communiste ayant échangé des insultes avec des islamistes, mais le MIS a amplifié l'affaire et présenté les faits comme si le comportement incriminé de l'étudiant était dicté par une décision des plus hautes instances du PCS.

Le MIS a essayé d'exploiter les différends des communistes avec les autres partis, il redoutait aussi leur rayonnement auprès des syndicalistes et dans les milieux instruits. Avec la dissolution du PCS, le MIS a enregistré un succès, mais c'était là également une preuve de son impuissance à le combattre sur le plan des idées. Le pays s'est trouvé dans une impasse lorsque la Haute Cour constitutionnelle a déclaré illégale la dissolution du PCS, mais le pouvoir exécutif est passé outre. Le coup d'État du 25 mai 1969 n'a été que l'une des conséquences de la crise politique visible dans le pays depuis cet événement et qui atteint son apogée à la fin de 1968.

Après 1977, le MIS s'est allié au régime Nimeiry, un régime autoritaire qu'il a même qualifié d'« anti-islamique ». Cette alliance ne pouvait être justifiée par le soutien au retour de la démocratie au Soudan. De nouveau, les islamistes avaient le choix entre la démocratie et le système du parti unique avec une certaine liberté d'action pour leur mouvement. Il est à noter que les deux autres alliés du régime, le parti Oumma et le Parti unioniste démocratique, tout en ayant accepté la formule du parti unique, l'Union socialiste soudanaise, avaient exigé pour y rentrer que certaines réformes y soient apportées, comme l'élection des responsables à tous les échelons. Quant au MIS, il a accepté d'intégrer la coalition sans conditions, n'exigeant même pas une application immédiate ou différée de la *chari'a*.

Le MIS a vu dans les lois islamiques adoptées par le régime de Nimeiry en septembre 1983 un succès de sa stratégie et une preuve de sa pensée visionnaire, alors que les autres partis politiques sont de nouveau revenus à l'opposition. Ces lois ont cependant permis à la dictature militaire de se draper d'une légitimité religieuse et de faire taire ainsi toute voix dissonante. La responsabilité du MIS est une nouvelle fois très claire dans l'adoption de ces lois, même s'il les a dénoncées après l'insurrection populaire d'avril 1985. Le code pénal « islamique » contenait de nombreuses lois qui permettaient de museler toute opposition. On y trouve pêle-mêle certains articles de la loi de sûreté de l'État comme l'article 96 qui punit l'atteinte à la Constitution, l'incitation à la révolte contre l'État, la diffusion d'informations mensongères sur la situation intérieure du pays et la possession ou la rédaction d'écrits contenant de telles informations.

Le MIS a fait régner avec la complicité du régime de Nimeiry une atmosphère de terreur dans le pays et a humilié le peuple soudanais. Tourabi a qualifié le dictateur de « rénovateur de l'islam » et a justifié les excès de la répression en avril 1984, en les considérant comme une nécessité islamique pour la protection de l'État. Le régime a su profiter du zèle des militants du MIS pour poursuivre ses exactions et le plus grand crime fut commis avec l'exécution de Mahmoud Mohammed Taha, chef des Frères musulmans républicains en janvier 1985 sous l'accusation d'apostasie (6). Mahmoud Taha s'était élevé contre les lois de septembre 1983, il était aussi connu pour ses écrits et ses efforts novateurs dans l'interprétation des textes sacrés, c'était un adversaire redoutable pour Tourabi et son parti. Son exécution a couronné l'application par les islamistes d'une série de mesures visant à l'élimination légale et physique de leurs adversaires idéologiques. Sous un régime démocratique, ils ont manœuvré pour la dissolution du PCS et sous la dictature militaire, des lois d'exception leur ont permis d'obtenir l'exécution du chef des Frères musulmans républicains.

Après la chute de la dictature militaire de Nimeiry, les islamistes ont rebondi sur la scène politique en rebaptisant leur mouvement « Front national islamique », aux élections de 1986, remportant 51 sièges à l'Assemblée nationale et devenant ainsi la troisième force politique du pays. Tout en participant au gouvernement de coalition constitué en 1988, le FNI a mené une campagne ininterrompue dans les journaux locaux, dont il contrôlait un grand nombre, contre ses partenaires au pouvoir. Les islamistes n'ont pas cessé d'attaquer la démocratie et de demander l'application de la *chari'a*, sous prétexte que la démocratie ne pouvait répondre aux aspirations religieuses du peuple. Profitant de la liberté d'opinion et d'expression que lui garantissait le pluralisme politique, le FNI s'appropriait ainsi à creuser le tombeau de la démocratie. De fait, au cours des quatre premiers mois de 1989, il a intensifié ses attaques contre le régime démocratique en essayant de montrer l'impuissance de ce dernier à résoudre les problèmes du pays.

Pour Tourabi, la priorité n'est pas la démocratie, mais l'arrivée au pouvoir. « Si on regarde comment l'islam est arrivé au pouvoir dans certains pays comme l'Iran ou le Soudan, écrit-il (7), on constate que l'avancée islamique est inéluctable comme le destin. En Iran, c'est une révolution populaire qui l'a rendue possible (...), au Soudan, l'islam a remporté la victoire grâce aux militaires. On a voulu utiliser les forces armées pour empêcher l'avènement du pouvoir islamique et voilà qu'il

(6) Voir Hayder Ibrahim Ali (dir.), *Mahmoud Mohamed Taha ra'd aajid addinin fi assudan* (Mahmoud Mohamed Taha,

précurseur de la rénovation religieuse au Soudan), Casablanca, 1992.

(7) *Al-Quds al-arabi*, 9 janvier 1992.

arrive du côté où on l'attendait le moins. » Pour Tourabi, homme pragmatique, peu importe les moyens, seul comptent les résultats.

Mais en dépit de tout, les islamistes se sont vus obligés de justifier le renversement du régime pluraliste malgré ses défauts et ses lacunes. N'hésitant pas à se contredire de façon flagrante, ils ont appelé au respect du verdict des urnes et du pluralisme politique en Algérie, alors qu'ils soutenaient un régime militaire ayant renversé un gouvernement démocratiquement élu au Soudan. Pour beaucoup de dirigeant du MIS, il fallait traiter la démocratie malade par l'euthanasie alors qu'en toute logique il eût fallu pallier ses faiblesses et combler ses lacunes par plus de démocratie, par plus de pratiques démocratiques.

Les islamistes ont réussi à conquérir le pouvoir mais, pour le garder, il leur fallait acquérir légitimité et soutien populaires. Voilà le véritable défi à relever par cette première expérience d'islamistes au pouvoir : comment convaincre le plus grand nombre sans recourir à la force et à la répression ? Le régime issu d'un coup d'État militaire ne peut qu'utiliser des moyens dictatoriaux pour se raffermir. Stabilité et sécurité riment alors inévitablement avec poigne et fermeté ou, comme disent les militaires, avec contrôle et verrouillage.

La force politique qui a soutenu et planifié le coup d'État est un parti bien organisé, disposant de moyens importants, qui a infiltré les syndicats, les organisations professionnelles et autres institutions de la société civile. Les nouveaux gouvernants avaient présent à l'esprit l'échec du coup d'État du commandant Hachim al-Atta et de ses amis de gauche en juillet 1971, qui n'a duré que trois jours à cause de leurs erreurs au niveau de la sécurité. Aussi ont-ils pris des mesures de sécurité drastiques et imposé le couvre-feu sur une longue période. Au nom de l'« intérêt général » et de la « survie de l'État », ils ont aussi chassé des centaines de fonctionnaires et de travailleurs du secteur para-public, qui étaient dans leur majorité des opposants, des militants syndicalistes, ou des personnes dont la seule faute était de ne pas compter parmi leurs sympathisants. Notons que les islamistes à une autre époque s'étaient opposés à ces licenciements abusifs pour appartenance politique et les avaient considérés comme des atteintes au droit au travail de personnes dûment qualifiées.

Nous n'allons pas ici dresser le bilan entier des islamistes dans le domaine des droits de l'homme, mais seulement citer certains de leur abus les plus graves : partis, syndicats et journaux interdits, longues arrestations abusives, tribunaux militaires, situation préoccupante des minorités non musulmanes dans le Sud et l'Ouest du pays... Cela a provoqué les dénonciations de nombreuses organisations des droits de l'homme. En 1992, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté la résolution 48 désignant

un observateur spécial chargé de la situation des droits de l'homme au Soudan. On aurait dû s'attendre en effet à ce que les islamistes respectent les droits de l'homme au Soudan, eux qui parlent de « projet civilisationnel » et qui invoquent un « islam moderne ».

Légitimité constitutionnelle ou religieuse : l'expérience islamiste après 1989

De nombreuses voix se sont élevées, au Soudan et à l'étranger, pour critiquer les atteintes aux droits de l'homme des islamistes et leur recours à la répression pour asseoir leur pouvoir, en l'absence de tout soutien populaire. Aussi ont-ils commencé à se chercher une nouvelle légitimité pour pouvoir se targuer de l'appui du peuple. Le régime islamiste a essayé à ses débuts d'imiter le système des comités et des congrès populaires en Libye. Des comités populaires ont ainsi été créés et chargés de surveiller et de recenser la population et de distribuer les vivres rationnés.

Certains dirigeants du FNI ont tenté d'expliquer ce recours au système des congrès. En fait, ils cherchaient à donner une légitimité au coup d'État militaire. Aussi ont-ils fait à dessein l'amalgame entre masses et démocratie, tant il est difficile de faire passer un coup d'État militaire pour une action démocratique ou de réforme de la démocratie.

Six ans plus tard, le FNI a dressé le bilan du système des congrès. Si l'on en croit l'appréciation d'un penseur islamiste l'expérience n'était pas une grande réussite de démocratie populaire en raison de la création d'un « super-FNI » au sein de l'organisation, « un véritable front à l'intérieur du front, difficile à contrôler et qui contrôlait tout » (8).

La démocratie populaire s'est transformée en un régime totalitaire aux obsessions sécuritaires, en l'absence de tout parti ou syndicat ou de toute autre organisation, fût-elle sous son contrôle. Tout activité politique était interdite par peur de toute opposition. L'un des dirigeants du Front a même déclaré en évoquant cette période allant du coup d'État jusqu'à 1995 : « *Les services de sécurité étaient le seul appareil d'État assez fort et organisé pour remplir le vide de l'organisation politique, le régime a accordé une grande priorité à la création de services de sécurité efficaces (...). Cet appareil était le seul à tout savoir, le seul à jouir d'une totale liberté d'action et le seul à pouvoir garantir la communication entre les divers centres de décision du régime* » (9). En

(8) A.W. El-Effendi, *Athawra wa alislah assyasi fi assudan, Révolution et réforme politique au Soudan*, Londres, 1995, p. 45.

(9) *Idem*, p. 46.

fait, avec des références islamiques, le FNI n'a fait que répéter les expériences des régimes militaires précédents et s'est vu obligé de recourir au langage des nationalistes, des ba'athistes et des communistes en qualifiant cette période de répression et du tout-sécuritaire de période de « légitimité révolutionnaire » qui permet tous les excès sous prétexte de défendre la révolution.

Le projet islamiste aurait dû avancer des choix pratiques et idéologiques pour se distinguer des régimes précédents. Les islamistes ne nous ont-ils pas fait croire que leur projet civilisationnel ne réclamait d'autre légitimité que celle de la loi islamique fondée sur les immuables préceptes divins ?

Les années ont démontré l'échec du FNI à instaurer un nouvel ordre, à créer une économie productive, à préserver dans l'unité la diversité culturelle du pays, à mettre fin à la guerre civile et à mener une politique étrangère efficace afin de sortir le pays de l'ornière.

Loin de permettre au pouvoir islamique d'élargir son assise populaire, la dégradation de la situation dans le pays lui a fait perdre au contraire le soutien dont il avait pu jouir. L'organisation d'élections n'était plus qu'une tentative de s'adjoindre de nouvelles forces politiques et de se débarrasser de l'étiquette de putschiste ou de dictature militaire. Le pouvoir soudanais actuel avait déjà dissous le Conseil de commandement de la révolution et a créé un parlement provisoire dont les membres sont nommés, le Conseil national provisoire, organe uniquement consultatif chargé, après débats, d'émettre un avis sur la politique du régime. Les élections visaient aussi à redorer le blason démocratique du pouvoir aux yeux du monde extérieur, après les nombreuses protestations dont il avait été l'objet au regard de ses atteintes aux droits de l'homme.

Les partis politiques ont boycotté les élections afin de ne pas accorder au régime une légitimité qu'il ne mérite pas. Y participer aurait été de leur part une reconnaissance du fait accompli. L'opposition a également dénoncé les erreurs et les multiples irrégularités techniques et légales qui ont entaché le processus électoral. L'appel aux élections s'est fait au nom du treizième décret constitutionnel, preuve de son inconstitutionnalité, car le régime actuel a suspendu la Constitution depuis le 30 juin 1989, date du début de l'état d'urgence, et gouverne le pays par décrets constitutionnels successifs. L'appel même aux élections n'était pas légal en l'absence de Constitution acceptée de tous. L'opposition et les observateurs ont surtout dénoncé le refus de lever l'interdit qui frappait les partis politiques, toute candidature ne pouvant ainsi être que personnelle. Ces élections ne pouvaient alors être qualifiées par l'opposition que de médiocre mise en scène.

Sur les 400 sièges que comptait l'Assemblée, seuls 275 étaient à pourvoir. Les 125 restants ont été attribués d'office à des membres du Congrès national, issus des congrès populaires des régions

et représentant le parti unique (10). Le taux de participation a été très faible, il n'aurait pas dépassé les 5 % selon l'opposition, alors que Ghazi Atabani, le dirigeant du Congrès national, prétendait qu'il était supérieur à celui de 1986, sans cependant donner de chiffres.

Il y eut 41 candidats aux élections présidentielles. Certains d'entre eux ont demandé la démission du président sortant Omar al-Bachir afin d'éviter qu'il ne tire profit de sa position et de son autorité de président. Tous ont dénoncé les délais très courts de la campagne électorale, seulement douze jours. L'un des candidats a déclaré lors du retrait de sa candidature : « *Ni la logique ni la raison ne peuvent accepter que l'on demande à un candidat indépendant de présenter sa candidature, organiser, diriger et mener sa campagne, assurer sa logistique et son transport, sans l'indispensable soutien d'un appareil organisé. Le seul candidat disposant de tous les moyens est Omar al-Bachir, en faveur duquel tous les appareils de l'État sont mobilisés, de façon directe ou indirecte, ainsi que les gouverneurs de région, les syndicats, les organisations de jeunesse et toutes les autres institutions politiques contrôlées et entretenues par l'État* » (11).

Les islamistes ont toujours tenu à se démarquer des autres idéologies, surtout occidentales. Aussi, quand il leur arrive d'emprunter de nouvelles formes de pensée, ils essayent d'y greffer des références islamiques. En dépit de l'organisation d'élections au Soudan, les dirigeants du FNI ont voulu imposer un serment d'allégeance ou de loyauté au président élu, comme ils l'avaient déjà fait par le passé pour l'ex-président Nimeiry. Certains ont même proposé sous le régime actuel de remplacer les élections par le serment d'allégeance, qui crée liens et obligations entre gouvernant et gouvernés.

A l'issue des élections, le secrétaire général du Congrès national a appelé à prononcer un serment de loyauté envers Omar al-Bachir, bien qu'il ait remporté plus de 75 % des suffrages exprimés. Ces voix ne constituaient-elles donc pas un appui suffisant au programme qu'il s'était engagé à réaliser ? Élections et serment d'allégeance à la fois, n'est-ce pas là une tentative dérisoire de concilier l'ancien et le nouveau ? Cette dualité n'est-elle pas la preuve de la crise que vivent les islamistes, déchirés dans leur action politique entre la tradition et la modernité ?

Hayder Ibrahim Ali

Centre d'études soudanaises, Le Caire

(10) Voir article de M. Lavergne dans ce dossier.

(11) *Al Khartoum*, 25 mars 1996.